CHÉCY

ARRETE DU MAIRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025

N° 2025-06-114-169

Le Maire de la Commune de CHECY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les article L522-23 à L522-31,
Vu le Décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu le Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade,
Vu l'arrêté n°2025-03-58 fixant les lignes directrices de gestion après avis du Comité Social Territorial,
Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

ARRETE :
==========

ARTICLE 1° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**ROGES**	Sophie	Adjoint administratif principal 2ème classe	8	01/01/2025

ARTICLE 2° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'adjoints techniques principal 2ème classe** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**MONTET**	Hélène	Adjoint technique	7	01/01/2025
02	**POURRIER**	Sandrine	Adjoint technique	10	01/01/2025
03	**VIVIEN**	Cyrille	Adjoint technique	8	29/01/2025

ARTICLE 3° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**LEBEAU**	Maria Rosa	Adjoint technique principal 2ème classe	6	01/01/2025

val de loire patrimoine mondial
Mairie - 11, place du Cloître - 45430 Chécy
Tél. 02 38 46 60 60 - Fax : 02 38 46 60 81
contact@checy.fr - www.checy.fr

CHÉCY

ARTICLE 4° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**BEN SALLAM**	Youssef	Adjoint d'animation	7	01/01/2025

ARTICLE 5° : Les nominations seront effectuées dans l'ordre d'inscription des agents sur le tableau annuel d'avancement, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours (1 an).

ARTICLE 6° : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Madame la Présidente du Centre de Gestion,
- Le SGC Orléans Métropole,

Fait à CHECY, le 18/06/2025,

Pour le Maire,
L'Adjoint chargé des Ressources Humaines,

Signé électroniquement le 19 juin 2025

L'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE CHÉCY 45 - LOIRET

Francis LAVENO

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Transmis au Représentant de l'Etat
- Publié par le Centre de Gestion de la F.P.T.

val de loire patrimoine mondial
Mairie - 11, place du Cloître - 45430 Chécy
Tél. 02 38 46 60 60 - Fax : 02 38 46 60 81
contact@checy.fr - www.checy.fr